



Début de la saison

Si la tendance se maintient, l'AVVC prévoit que nous débuterons nos opérations à St-Dominique le vendredi 10 avril 1998. Étant donné que le sol était sec et dur à partir de la maison de Mme Brideau le dimanche 5 avril 1998, nous présumons que la partie restante (à côté de l'étang) sera suffisamment dure et sèche pour pouvoir y décoller la fin de semaine prochaine.

Pour en être sûr, vous n'avez qu'à téléphoner au club avant de vous y rendre au 771-0500. Le message téléphonique vous indiquera si les opérations sont à Sorel ou à St-Dominique. Nous prévoyons qu'il y a 90% de probabilité que nous volerons à St-Dominique vendredi prochain.

Dimanche dernier, une dizaine de membres ont sorti toutes les remorques du hangar ont monté le 2-33. Vendredi prochain, nous assemblerons un Lark, le deuxième 2-33 et débuterons les vols de vérifications de début de saison.

Un rappel: vous devez avoir remis, avant votre premier vol, les documents suivants:

- une copie de votre licence de pilote de planeur;
- et/ou une copie de votre licence de pilote d'avion;
- copie de votre certificat de validation de licence;
- copie de votre certificat de radiotéléphoniste;
- votre formulaire d'inscription et de désistement;
- le paiement de votre inscription 1998;
- votre examen théorique de début de saison;
- le formulaire de vérification de début de saison;
- vos 3 licences - certificats et votre carnet de vol.

À bientôt et bonne saison de vol à voile à tous.

Bureau du MOT à St-Hubert

Il y a du nouveau sur la rive-sud. Il y a maintenant un bureau du ministère des transports à l'aéroport de St-Hubert au 4850 ave de Mainsoneuve, téléphone: 926-4774.

Le bureau est situé sur l'ancienne base militaire de St-Hubert via la rue de la Savanne. Il y est offert les mêmes services aux pilotes qu'au bureau de Dorval.

Calage altimétrique

Selon les règlements aériens, nous devons caler notre altimètre selon l'altitude de notre terrain (250' ASL) avant de décoller.

Ceci pour une raison bien simple: étant donné que nous volons dans le même espace aérien que d'autres aéronefs, nous devons être capable de communiquer notre altitude selon la même échelle, c'est-à-dire en altitude par rapport au niveau de la mer (ASL), ceci pour des raisons de sécurité évidentes.

Aussi, selon les règlements aériens, il faut entrer en circuit à 1 000'AGL et arrondir cette altitude au 100' près. En théorie, il faut donc entrer en circuit à 1 300'ASL, et non à 1 250'.

Pour la feuille de vol, vous aurez qu'à indiquer l'altitude ASL et vos remorquages seront facturés quand même en AGL.

Mise à jour des connaissances

La session gratuite de mise à jour des connaissances, aura lieu mercredi le 6 mai à 19h à la salle du club social des employés de Pratt and Whitney à Longueuil.

Pour s'y rendre, prenez la sortie Rolland Thérien de la route 132. À la première lumière, tournez à droite sur la rue Auteuil. Au stop, tournez à droite sur la rue du parc Industriel. À la lumière, tournez à gauche sur St-Charles. À la lumière, tournez à gauche sur D'Auvergne. Vous trouverez à votre gauche, au coin St-Charles et D'Auvergne l'entrée des employés de Pratt and Whitney. Au milieu du stationnement, vous verrez la salle du club récréatif des employés.

Nous vous demandons de réserver votre place le plus tôt possible au 597-7070 boîte vocale 9700 ou via: <champlain@videotron.ca>.

Selon l'alinéa 421.05(2) du règlement de l'aviation canadien (RAC) qui est en vigueur depuis 1996, **tout pilote** doit avoir suivi dans les 24 derniers mois un programme de formation périodique visant à mettre à jour ses connaissances.

Le ministère des Transports donne des sessions de mise à jour des connaissances aux pilotes d'avion. Suite à notre demande, ils ont préparé une session de formation adaptée aux pilotes de planeurs.

Si vous ne pouvez assister à la session, vous devez remplir le questionnaire de mise à jour des

connaissances paru dans *Nouvelles 4/97* que vous avez reçu avec vos amendements de l'AIP d'octobre 1997.

Jantar

Bonne nouvelle, nous sommes maintenant propriétaires à 100 % du Jantar C-GUJG. Nous n'avons plus de restriction d'utilisation.

Nous avons transféré les parts de 6 000\$ de Jean-Marc Cloutier et Richard Benoit en prêt. Nous leur paierons des intérêts et ils devront payer comme les autres membres le tarif horaire d'utilisation de l'appareil.

Compétitions Québec-Ontario

Nous sommes fier d'être les hôtes des compétitions interprovinciales Québec-Ontario 1998 pour la fin de semaine du 5,6 et 7 septembre 1998. Nous n'avons pas plus de détails pour le moment mais nous vous reviendrons sous peu à ce sujet.

Ce sera l'occasion idéale de nous pratiquer à la venu des compétitions nationales de l'an prochain.

Si vous êtes intéressé à participer comme bénévole à l'organisation de cette compétition, communiquez avec André Pepin ou Sylvain Bourque et ils vous guideront vers ce qu'il y aura a faire.

Signalisation routière

Nous avons obtenu du ministère des Transports du Québec, la possibilité d'installer des pancartes avec un pictogramme d'avion indiquant la direction pour se rendre à l'aéroport de St-Dominique à partir de l'autoroute 20, de la route 116 et de la route 137.

Nous attendons sous peu une confirmation écrite d'un fonctionnaire du ministère.